REGLEMENT INTERIEUR SALLE D'ARMES DE TROYES

INFORMATIONS GENERALS :
Les informations générales sont toutes sur le **site internet** (www.escrime-troyes.fr), veuillez le consulter en cas d'absence à un cours pendant lequel une information pourrait être donnée à la salle.
Vous y trouverez les dates d'ouvertures durant les vacances scolaires, les dates de stages ainsi que le planning des compétions.
Votre club est joignable par mail contact@escrime-troyes.fr et par téléphone au 03.25.80.23.36

L'INSCRIPTION :
Une préinscription est prévue la dernière semaine de la saison avant les vacances scolaire.
Les inscriptions et le prêt de la tenue ont lieu la première semaine de septembre après la rentrée des classes. Puis courant Septembre tous les mercredis de 14h00 à 19h30.

Cotisation selon la catégorie figurant sur le bulletin d'adhésion. La licence fédérale est inclue dans la cotisation. La cotisation est payable en plusieurs fois (2 ,3 fois). Le club prends en charge les bon ACTIV+, Pass Sports…
Les Assurances proposées par la FFE sont affichées et visible sur le site (www.escrime-ffe.fr). Une assurance de base est comprise dans la licence. Vous avez le choix d'en prende une supérieur à 1€50 (veuillez informer de votre choix dès l'inscription)
Les formulaires inscription et certificat médical sont à télécharger sur le site www.escrime-troyes.fr/adhesion
Location tenue et sous-cuirasse possible 50 € à l'année (caution 200 €).
Questionnaire de santé obligatoire ou Certificat médical dès l'inscription précisant la non contre-indication à la pratique de l'Escrime, la pratique ou non en compétition et le simple surclassement dans la catégorie supérieure éventuellement. Voir certificat médical spécial pour la catégorie vétéran. Il doit être remis avant le premier cours.

LES COURS :
Les cours ont lieu de début septembre à fin juin **hors vacances scolaires.**
Les horaires des cours sont à respecter**,** la salle est ouverte 1/4h avant les cours, les parents doivent s'assurer de la présence du Maître ou son Assistant, que le cours a bien lieu, et doivent informer du départ de l'enfant au représentant de la salle. Merci de ne pas interrompre cours et leçons.
Les parents ne sont pas présents pendant les séances d'escrime, ils sont reçus par les Maîtres à la fin des cours.

LE MATERIEL :
La tenue complète est obligatoire pour des raisons de sécurité, (voir les normes des tenues affichées dans la salle) à l'entraînement et en compétition. Le club s'engage à prêter du matériel aux normes et en bon état. La responsabilité du club ne peut être engagée si un adhérent ne respecte pas le règlement et s'il utilise une arme en l'absence du Maître, du Prévôt ou du Moniteur délégué par le Maître d'Armes. Les parents doivent vérifier que les enfants portent bien la tenue réglementaire.
Matériel nécessaire : des Chaussures de sport propres sont obligatoires – des chaussettes montantes – un gant d'escrime
En cas de **casse du matériel** appartenant au club l'adhérent devra indemniser le club.
Achat de matériel : Matériel à acheter au fur et à mesure de l'investissement dans le sport (gant, fil de corps, masque, l'épée et housse pour le transport)

Matériel disponible à la salle (Prix affiché), stand sur le lieu de nos compétitions.
Attention si vous achetez du matériel d'occasion vérifiez bien les normes (affichées dans la salle) et notamment sur les tenues **350 N et CE** (ou **800 N et CE** niveau international) pour tous sous-cuirasses **800 N et CE** masques gants **CE**

LE REGLEMENT :
Respect *au Maîtres, Adversaires et Arbitres* Les tireurs ne doivent pas chercher à faire mal ni avoir mal sur la piste. Aucune agressivité n'est tolérée. Ils s'engagent à respecter strictement les règles de discipline dans la salle, les vestiaires et lors des déplacements en compétitions.
Les vestiaires ne sont pas surveillés. Aucunes affaires ne doivent rester à l'intérieur en cas de perte ou vol le club se décharge de toutes responsabilités.

Réseaux sociaux, des commentaires non appropriés**,** mal intentionnées sur les réseaux sociaux sur les réseaux sociaux pourront engendrer des sanctions
Droit à l'image, veuillez informer dès l'inscription si vous n'acceptez pas les prises de vues à l'entraînement et en compétition ainsi que la photo du groupe.
Il est interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte du cosec.

L'indiscipline est sanctionnée du renvoi avec ou sans avertissement.

LES COMPETITIONS :
Le club commence la compétition à partir de la **catégorie M11**. Le licencié choisi son niveau d'implication (loisir, jeunes, compétition et performance) et s'engage à s'entrainer en fonction de son groupe (voir règlement niveau).Les compétiteurs devront **acheter leur propre matériel individuel** et l'entretenir.
Un calendrier des compétitions est réalisé en début de saison et est mise à jour au fur à mesure de l'année, le calendrier est affiché dans la salle et sur le site, vous devez confirmer votre participation 10 jours avant l'épreuve.

N'oubliez pas votre licence votre tenue complète, masque, matériel personnel, outils et accessoires de réparation. Il est interdit de sortir du matériel du club sans l'accord préalable du Maître.

Prévoir vos déplacements sans attendre un rappel lors des cours.
Les engagements auprès de l'organisateur sont faits par le club. Vous devez contrôler votre inscription sur le site de la FFE dans la rubrique "engagements en ligne" et signaler un éventuel oubli le lundi précédant l'épreuve par mail au Maître.
Veuillez prévoir également votre droit d'engagement, frais sur place (boissons repas, éventuellement hôtel) et une participation financière si vous ne partez pas avec votre famille.
Un tireur inscrit mais absent le jour de l'épreuve devra payer un droit d'engagement, son inscription aura peut être aussi obligé le club à engager des frais et à présenter un arbitre supplémentaire !

LES STAGES :
Le club propose régulièrement des stages pour les jeunes durant les vacances scolaires. Les stages sont ouverts à partir de la catégorie M11. Le calendrier avec les stages est réalisé en début de saison et est affiché dans la salle et sur le site internet.

FORMATION et BENEVOLAT :
Le club propose plusieurs formations pour devenir Arbitre et ou Cadre (animateur, éducateur). Si vous êtes intéressez se renseigner auprès du maitre d'armes. Le club a toujours besoin de bénévole. Si vous êtes intéressé d'aider manifestez vous auprès du maitre d'armes.

Groupes d'entrainements :

Merci d'indiquer lors de votre inscription en début d'année qu'elle groupe vous souhaitez intégrer (changement possible en cour d'année) :

Le groupe Performance :
Objectif la sélection au championnat de France, sélections circuits international et une place dans les 12 du classement Français.
2 cours collectif minimum obligatoire (préparation physique et fondamentaux obligatoires)
Leçon individuelle (1 par semaine minimum)
Attention vous devez vous rendre disponibles pour participer aux compétitions fixées sur votre calendrier perso être à l'heure aux entrainements et leçons programmées.

Le groupe Perfectionnement :
Objectif la sélection au championnat de France, participations aux compétitions sélectives et épreuves de test proposées par le club
2 cours collectif minimum obligatoire (Préparation physique, fondamentaux et travail-techniques, tactiques)
Leçon individuelle (Sur demande)
Il est souhaitable que vous participiez aux compétitions programmées sur votre calendrier

Le groupe intermédiaire jeune :
Début de l'orientation vers la compétition
1 cours collectif minimum obligatoire (préparation physique, fondamentaux travail technique, tactique et séance d'assauts).
Leçon individuelle (lors des séances)
Tests sur des épreuves retenues par le club

Le groupe loisir :
Pas d'objectif en compétition
Participation aux cours entrainement, travail technique et tactique.
Leçon individuelle (lors des séances)
Compétitions occasionnelles ou pas de compétition du tout.

Vous changerez de groupe si vous ne suivez pas scrupuleusement le travail proposé ou en cas d'indiscipline.
Les compétiteurs doivent avoir leurs propres matériels.
Le cours ne doit pas servir à l'entretien du matériel (à faire à la maison ou avant le cours)
Vous devez prendre soin de votre matériel (attention aux têtes de pointes, aux collages, aux poignées dévissées)
Le matériel du club peut être emprunté (en entrainement ou en compétition) qu'après accord d'un maîtres d'armes ou d'un prévot
Le matériel club doit être contrôlé après chaque utilisation
Précaution en cas de traitement médical (voir liste des produits interdits)

Président Emmanuel. CHAUDOUET

Adhérent ou représentant légal
Nom prénom mention ''lu et accepté''

''Signature du président''